

VOTRE MAISON À SAINT-ANDRÉ- SUR-VIEUX-JONC

NOS PARTENAIRES

MAISONS D'EN FRANCE

1, place Clémenceau
01000 BOURG EN BRESSE

AIN CIL

247, chemin Bellevue
01960 PERONNAS



Bâtitseur de bien vivre

**Ain Habitat, votre interlocuteur
privilégié pour acheter en PASS FONCIER®**

N'hésitez pas à nous contacter

Madame Michèle CHEVEAUX se tient à votre écoute pour
vous proposer des offres de qualité éligibles au PASS
FONCIER®, en appartement ou en maison.

04 74 22 98 19



• • • > **EN PASS FONCIER®**

VOUS N'ÊTES PAS ENCORE PROPRIÉTAIRE ?

**VOUS SOUHAITEZ ACQUÉRIR
VOTRE RÉSIDENCE PRINCIPALE ?**

**PROFITEZ DES AVANTAGES EXCEPTIONNELS
DU PASS FONCIER®, AVEC AIN HABITAT !**



Bâtitseur de bien vivre



**ENFIN
UN PROGRAMME
DE MAISONS
INDIVIDUELLES
PROPOSÉ EN
PASS FONCIER® !**

LES AVANTAGES EXCEPTIONNELS⁽¹⁾ DU PASS FONCIER®

•• → Payez 15 % moins cher

La TVA passe du taux normal de 19.6 % au taux réduit de 5.5 %.

•• → Réduisez vos mensualités

Grâce au prêt PASS FONCIER® : vous ne remboursez, pendant les 25 premières années, qu'une partie du prix. Le solde fait l'objet d'un prêt différé dont le remboursement est ensuite étalé sur 10 ans, soit une durée totale de 35 ans.

•• → Profitez d'une subvention

La subvention versée par la collectivité locale est de 3 000 € (pour 3 personnes et moins), 4 000 € (pour 4 personnes et plus).

LES ATOUTS

● Les terrains biens dimensionnés

De 454 à 539 m²

● 5 modèles de maisons

4 et 5 pièces, pour s'adapter à vos besoins

● Cadre verdoyant

Dans un bel environnement arboré

● Proche du village

Entre nature et convivialité

● Tous commerces à votre porte

Pour gagner du temps au quotidien

VOUS BÉNÉFICIEZ EN PLUS

- Du doublement du prêt à taux 0 %⁽²⁾
- Du crédit d'impôts sur vos intérêts d'emprunt
- De taux d'intérêts historiquement bas

**C'est le moment d'acheter,
ces mesures sont limitées dans le temps**

(1) sous réserve de respecter les conditions fixées par la loi : être primo-accédant de votre résidence principale, (ne pas avoir été propriétaire au cours des deux années précédentes), respecter les plafonds de ressources PSLA (année N - 2) - (2) soumis à conditions et valable jusqu'à juin 2010.